## **DEC172672DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

## LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent Chazaly aux fonctions d'adjoint à la secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS);

Considérant que par décret du 27 février 2014, M. Alain FUCHS a été nommé président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; que la candidature de M. Alain FUCHS a été approuvée par le conseil d'administration de la fondation de coopération scientifique de Paris Sciences et Lettres le 28 septembre 2017 et par le conseil d'administration de la communauté d'universités et d'établissements le 5 octobre 2017; qu'en conséquence, les fonctions de président du CNRS sont vacantes;

Considérant que les dispositions des articles 6 et 8 du décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 ouvrent à l'autorité de tutelle la faculté de désigner une personne chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance des fonctions de président chargé de la direction générale d'un établissement public de l'Etat ; qu'en application de ces dispositions, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a confié à Mme Anne PEYROCHE, par arrêté du 20 octobre 2017 susvisé, l'intérim des fonctions de président du CNRS;

Considérant qu'il appartient à la personne chargée d'assurer un tel intérim de garantir la continuité du service public de la recherche, notamment au sein des unités; qu'il lui incombe à cet effet de prendre les mesures d'organisation nécessaires au bon fonctionnement du centre, notamment en déléguant aux agents placés sous son autorité tout ou partie des compétences qui lui appartiennent au titre de l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale :

**Considérant** que les délégations de pouvoir opèrent un transfert de compétences au bénéfice d'autorités désignées par leur fonction ; qu'il en résulte que les délégations de pouvoir ne sont pas affectées par un changement dans la personne du délégant ou du délégataire ; qu'en conséquence les délégations de pouvoir consenties antérieurement par le président du CNRS demeurent valides ;

Considérant que la présidente chargée d'exercer l'intérim est investie de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00

01 44 96 53 90

Advancing the frontiers

## **DECIDE:**

**Art.** 1er – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

**Art. 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne PEYROCHE